



*Association pour la sauvegarde des poteaux des trois forêts
de Chantilly-Ermenonville-Halatte*

COTISATION 2024

Ouvrant droit à l'envoi d'un reçu fiscal (1)

BULLETIN d'ADHESION ou de RENOUELEMENT

Nom Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Email :

J'adhère ou je renouvelle mon adhésion pour l'année 2024

Cotisation de base : 25 €

Cotisation couple : 40 €

Membre bienfaiteur : 50 €

Membre donateur : à partir de 100 €

Règlement au choix : Privilégier le paiement par carte ou par virement SVP

- par carte bancaire (site 100 % sécurisé) en cliquant sur le lien ci-dessous
<http://boutique.macotisation.fr/collect/APTF/COTISATION-2024/zj4awVJR>
- par virement sur le compte de l'association APTF en mentionnant bien votre nom
N° IBAN : FR76 1870 6000 0095 6753 0015 312
BIC : AGRIFRPP887
- à défaut, par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de l'A.P.T.F,
à adresser au trésorier Régis EVAÏN 4, rue des Sablons 60200 COMPIEGNE

(1) Notre association est un organisme d'intérêt général, permettant la déduction de 66% de votre don, dans la limite de 20% de votre revenu (sociétés : 60% dans la limite de 5% du CA)
Vous recevrez un reçu fiscal dès l'enregistrement de votre cotisation

*Association déclarée à la Sous-préfecture de Senlis et régie par la loi de 1901 (J.O du 4 février 2006)
29, rue Louis Blanchet 60300 Aumont-en-Halatte*

www.poteauxtroisforets.com

courriel : poteauxtroisforets@gmail.com